

Webinaire

QU'EST-CE QU'UNE INTERVENTION RÉUSSIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES MARIAGES D'ENFANTS ?



Une discussion sur l'âge, le pouvoir d'action et la mesure des changements significatifs

INTERVENANT-ES (par ordre alphabétique) : **Aissa Doumara Ngatansou**, *Association de lutte contre les violences faites aux femmes* ; **Ana Aguilera**, *EngenderHealth* ; **Chima Izugbara**, *International Centre for Research on Women* ; **Cinthya Amanecer Velasco Botello**, *La Ceiba* ; **Erin Murphy-Graham**, *Université de Californie, Berkeley* ; **Eugenia Lopez Uribe**, *International Planned Parenthood Federation* ; **Kathy Hall**, *Summit Foundation* ; **Sheena Hadi**, *Aahung* ; **Yogesh Vaishnav**, *Vikalp Sansthan*

Modératrice : **Margaret E. Greene**, *GreeneWorks*

En septembre 2021, plusieurs membres du Groupe de travail sur les unions et les mariages d'enfants, précoces et forcés (CEFMU) et la sexualité ont publié une [lettre au comité de rédaction du Journal of Adolescent Health](#). Cette lettre plaide pour : 1) une approche de la définition et de la mesure de la réussite des interventions en matière de CEFMU allant au-delà de l'indicateur unique de l'âge au moment du mariage ; 2) un renforcement du soutien aux interventions transformatrices du genre qui favorisent le pouvoir d'action et décisionnel des filles et font évoluer les normes liées au genre et à la sexualité ; et 3) une augmentation des investissements dans la recherche et l'évaluation afin de mieux rendre compte des changements durables dans ces domaines.

Le 2 février 2022, le Groupe de travail a organisé un webinaire pour discuter de ces questions. Parmi les intervenant-es figuraient des membres du Groupe de travail, un bailleur de fonds, des chercheur-euses, des défenseur-es et des personnes chargées de la mise en œuvre de programmes venant du monde entier et travaillant avec et pour les adolescentes. Les participant-es ont échangé leurs points de vue sur 1) les raisons pour lesquelles l'âge au moment du mariage en tant que vision et mesure uniques du succès est restrictif et potentiellement néfaste ; 2) quelles approches programmatiques et mesures alternatives sont plus adaptées pour faire progresser la transformation des causes profondes des CEFMU et en rendre compte ; et 3) les besoins sur le terrain, auxquels peuvent répondre les bailleurs de fonds et les chercheur-euses, pour faire progresser le travail visant à renforcer la liberté et les opportunités de vie des adolescentes.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Pourquoi est-il problématique d'utiliser l'âge au moment du mariage comme principal indicateur de réussite des interventions en matière de CEFMU ?

Le succès des efforts visant à prévenir les mariages d'enfants et à valoriser les filles a souvent été défini et mesuré par le critère de l'âge auquel elles se marient. C'est un indicateur tentant : il est explicite et quantifiable, et peut être agrégé entre les divers programmes et zones géographiques. Il sert de mesure ponctuelle des progrès réalisés au niveau mondial sur cette question (à savoir l'Objectif de développement durable n° 5.3).

Cependant, les responsables de la mise en œuvre des programmes, les chercheur-euses et le bailleur de fonds qui ont participé à ce webinaire ont pointé du doigt les limites de cette approche. Ils et elles ont en effet convenu que l'âge en tant que seul critère d'évaluation des programmes et des politiques aux niveaux local et national pouvait être un indicateur de réussite restrictif et potentiellement problématique. Voici quelques-unes des raisons exposées :

- Avant toute chose, l'âge focalise notre attention sur le report des mariages et masque les causes profondes des CEFMU : les inégalités de genre. Les normes et structures sociales patriarcales limitent la capacité des filles à faire leurs propres choix en ce qui concerne leur sexualité, leur corps et leurs relations. Ces normes ne disparaissent pas du jour au lendemain lorsqu'une fille atteint l'âge de 18 ans. Bien souvent, celles qui se marient à 19 ans n'ont toujours pas la possibilité de choisir qui elles épousent, si et quand elles auront des enfants, ou si elles peuvent faire carrière. Une jeune fille de 20 ans vulnérable est tout aussi susceptible de subir des violences domestiques.

« Fondamentalement, la sexualité est au cœur de cette discussion sur les CEFMU. » — **ANA AGUILERA**

- L'âge auquel les filles se marient ne révèle qu'une facette de la réalité, et pas toujours la plus importante. Les initiatives qui ne s'attaquent pas aux normes sociales et aux obstacles qui entravent les opportunités de vie des filles peuvent parvenir à augmenter l'âge au moment du mariage et être ainsi considérées comme réussies. Pour autant, le vrai problème ne sera pas résolu. Par exemple, les transferts conditionnels en espèces se sont avérés efficaces pour retarder les mariages jusqu'à l'âge de 18 ans. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'ils améliorent l'accès des filles à l'éducation ou à d'autres opportunités. Dans certains cas, les filles finissent donc par attendre d'avoir 18 ans pour se marier, sans bénéficier de meilleures perspectives de vie.

« Si nous réduisons la perspective des programmes et des politiques à l'âge au moment du mariage, nous partons du principe que c'est l'âge de 18 ans qui détermine l'autonomie des filles et des adolescents, ou qui garantit qu'un mariage est désiré et sans violence... Il est essentiel que nos travaux fassent de l'autonomie des filles la priorité de la conception des programmes. » — **EUGENIA LOPEZ URIBE**

- Les efforts qui se concentrent sur l'âge au moment du mariage sont souvent liés à des réponses législatives dont le fil directeur est de punir les hommes et les garçons plutôt que de répondre aux besoins et aux souhaits des filles. Ces dernières ne sont souvent pas en mesure d'accéder au système judiciaire pour leur propre bénéfice. Les lois leur sont souvent inaccessibles et peuvent causer du tort en favorisant la dissimulation des comportements ou en pénalisant celles qui choisissent de se marier de leur propre gré.

« Nous devons nous demander pourquoi le programme législatif [...] est toujours punitif. Nous nous accommodons de ce genre de mesures punitives dont nous savons qu'elles n'entraînent en fin de compte, en matière de droits sexuels, que la dissimulation des comportements si les normes sociales ne changent pas. » — **SHEENA HADI**

- En se focalisant sur l'âge au moment du mariage, on risque d'invisibiliser les besoins et les réalités des filles mineures déjà mariées ou engagées dans une union. Pourtant, ces filles pourraient bénéficier de beaucoup de mesures similaires à celles destinées aux filles non mariées.

Si l'on ne tient pas (seulement) compte de l'âge au moment du mariage, qu'est-ce qui devrait constituer un succès dans nos efforts pour prévenir les mariages d'enfants et soutenir les filles ?

- Les pratiques en matière de mariages d'enfants varient selon le contexte, et les visions du succès doivent être ancrées dans les réalités du lieu et des besoins et souhaits des filles. Par exemple, une réussite dans un contexte caractérisé par des conflits et des taux élevés de mariages forcés ne ressemblera naturellement pas à une réussite dans un environnement où les filles choisissent l'union comme seul pilier de soutien lorsqu'elles tombent enceintes.

« La problématique [des mariages d'enfants] est en réalité intimement liée aux inégalités et à la violence basées sur le genre. On ne la résoudra pas en se concentrant uniquement sur l'âge... Des interventions à long terme sont nécessaires pour que les filles puissent construire leur autorité et leur pouvoir sur leurs actions et décisions. » — **YOGESH VAISHNAV**

- Les intervenant-es se sont accordé-es à dire qu'indépendamment du contexte, la réussite nécessite d'apporter des changements significatifs pour les filles de manière à renforcer leurs droits et leurs perspectives. Cela

implique notamment de transformer les normes et structures sociales qui conduisent à des relations et mariages non désirés. En outre, il est nécessaire de renforcer l'autonomie et le pouvoir d'action et décisionnel des filles pour qu'elles puissent choisir elles-mêmes si, quand et avec qui elles se marient, et prendre d'autres décisions concernant leur corps et leur vie. En définitive, le succès consiste à œuvrer en faveur de sociétés plus équitables du point de vue du genre.

Comment parvenir à cette réussite par nos programmes, notre travail de plaidoyer et nos financements ?

- Les mariages d'enfants sont un phénomène complexe, et la réussite des interventions repose sur des approches à composantes multiples qui répondent aux contextes sociaux des filles. Les approches traditionnelles basées sur la réduction de la pauvreté et l'accès à l'éducation sont importantes, mais ne suffisent pas à elles seules à résoudre les problèmes sous-jacents liés aux inégalités de genre. Ainsi, nous avons constaté en Amérique latine que si la présence des filles dans l'enseignement secondaire a augmenté au fil du temps, les unions et les grossesses précoces n'ont que peu diminué.
- Les intervenant-es ont insisté sur la nécessité de mettre en place des programmes localisés et à long terme, dont la conception bénéficie de la participation des filles. Voici quelques exemples de programmes qui peuvent jeter les bases d'un changement des normes de genre :
 - ◇ Des collectifs de filles qui renforcent leur estime personnelle, leurs compétences en matière de leadership et les réseaux de soutien qui peuvent les aider à négocier avec leurs parents et leur communauté au sujet du mariage et d'autres choix de vie ;
 - ◇ Une éducation sexuelle complète qui s'attaque à la question des normes de genre, transmet des connaissances sur le sexe et la sexualité et enseigne la pensée critique ;
 - ◇ Des programmes sportifs destinés aux filles qui remettent en question les normes sociales stéréotypées en faisant participer les filles à des activités traditionnellement considérées comme inaccessibles pour elles;
 - ◇ Des programmes qui soutiennent les filles mariées et engagées dans une union, notamment pour leur permettre de poursuivre leur éducation, de négocier leurs possibilités en matière de maternité et d'emploi, et d'être à l'abri de toute violence dans leur foyer ;
 - ◇ Des programmes qui impliquent les hommes et les garçons dans les questions liées à la sexualité, à la masculinité, à la non-violence et au respect.

« On nous a souvent demandé si nous faisons la promotion de la sexualité auprès des adolescent-es. La réalité est que la sexualité n'a pas besoin de "promoteurs" : elle existe. Elle est présente, et la vivre de manière agréable et saine est un droit. »

— CINTHYA AMANECER VELASCO BOTELLO

- Les programmes de plaidoyer doivent également être axés sur les perspectives des filles. Voici quelques exemples de priorités à adopter :
 - ◇ Exiger des lois et des politiques qui promeuvent les opportunités des filles et font respecter leur droit à la santé. Cela inclut l'accès aux contraceptifs et à tous les soins relatifs à leur santé sexuelle et reproductive, à une éducation de qualité et à des emplois convenables, ainsi que l'absence de violence.

« Le travail de plaidoyer est nécessaire, avec les parents, les leaders religieux et tous les autres membres de la communauté... Nous avons des lois contre les mariages d'enfants, mais c'est dans la culture et dans la confusion entre religion, us et coutumes que réside le véritable problème, et nous devons donc changer ces normes. »

— AISSA DOUMARA NGATANSOU, *Association de lutte contre les violences faites aux femmes*

- Les financeurs ont un rôle important à jouer dans ces efforts. Voici quelques recommandations :
 - ◇ Écoutez et apprenez des partenaires bénéficiaires pour comprendre ce qui constitue une réussite dans leur contexte ;

- ◇ Soutenez des programmes holistiques sur le long terme, ainsi que davantage de recherches sur ce qui constitue une réussite et comment la mesurer dans différents contextes ;
- ◇ Lorsque les cycles de financement sont de courte durée, il faut être réaliste quant aux indicateurs provisoires de réussite qu'on peut attendre sur la voie du changement à long terme.

« Les bailleurs de fonds ont le carnet de chèques, mais ils n'ont pas toutes les réponses. »
 — **KATHY HALL**, *Summit Foundation*

Comment mesurer cette réussite ?

« Si on considère les mariages d'enfants comme un symptôme ou une manifestation des problèmes sous-jacents que sont les inégalités de genre, les violences envers les filles et les femmes, les normes de genre néfastes et la pauvreté, on change de regard sur les éléments à prendre en compte dans l'évaluation des interventions et des politiques. » — **ERIN MURPHY-GRAHAM**

- L'âge au moment du mariage peut rester un critère d'évaluation des interventions en matière de mariages d'enfants, mais ne doit pas être le seul indicateur ni le plus important. Par ailleurs, les bailleurs de fonds ne doivent pas faire l'erreur d'évaluer la pertinence du soutien apporté à certains types d'interventions uniquement en fonction du fait que les filles se marient avant ou après 18 ans. Nous devons nous éloigner des conceptions extérieures et universelles de la réussite. Au lieu de cela, concentrons-nous sur la nécessité de mesurer ce dont les filles disent avoir besoin et ce qui est important pour elles afin de leur garantir des perspectives de vie plus étendues.
- Il existe diverses méthodes permettant de mesurer la réussite des programmes et des politiques. Par exemple, on peut examiner l'augmentation des comportements équitables en matière de genre, la participation des filles dans les espaces publics, la disponibilité des contraceptifs, la réduction des comportements à risque, le report du mariage (même si ce n'est pas jusqu'à l'âge de 18 ans), la participation à la prise de décision conjugale, et les sources de soutien et de force pour les filles. Certaines organisations ont déjà fait des essais avec des indicateurs alternatifs comme ceux-ci.

« Il est à la fois problématique et déraisonnable de consacrer toutes nos ressources [...] au seul report de l'âge au moment du mariage. C'est également inefficace et potentiellement néfaste. Cela va à l'encontre de tous les efforts déployés [...] pour garantir l'autonomisation par l'acquisition de compétences favorisant le développement tout au long de la vie des filles. » — **CHIMA IZUGBARA**

RESSOURCES SUR LE MÊME SUJET :

[Enregistrement du webinaire](#)

[Multidimensional Measures are Key to Understanding Child, Early, and Forced Marriages and Unions](#), Ana Aguilera, Sarah Green, Margaret E. Greene, Chimaraoke Izugbara, Erin Murphy-Graham, dans *Journal of Adolescent Health* (2021)

[Shared Roots, Different Branches: Understanding Child, Early and Forced Marriage in Diverse Global Settings](#), auteur·ices multiples, numéro spécial dans *Journal of Adolescent Health* (2022)

[A groundbreaking systematic review, but that alone is not enough to change the course of programming on child marriage prevention](#). Chandra-Mouli V., Plesons M. dans *Journal of Adolescent Health* (2021)

[What about us? A study on the Situation of Young Married Girls?](#), Vikalp Sansthan et Tata Institute of Social Sciences (TISS) (2019)

[Ressources](#) de l'Association pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (ALVF-EN)

Pour plus d'informations, veuillez contacter Sarah Green à l'adresse: SGreen@ajws.org.



Le Groupe de travail sur les CEFMU et la sexualité comprend plusieurs organisations nationales et internationales qui travaillent avec et pour les adolescentes afin de faire progresser leurs droits et leurs opportunités. Nous élaborons des ressources et participons à des actions de plaidoyer afin d'attirer l'attention sur la problématique insuffisamment traitée qu'est la façon dont le contrôle patriarcal de la sexualité des adolescentes et des jeunes femmes agit comme un moteur des mariages et unions d'enfants, précoces et forcés.